

Département du  
VAL D'OISE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Du 12 décembre 2023

ARRONDISSEMENT  
D'ARGENTEUIL

CANTON  
DE TAVERNY

**OBJET**

Révision du  
montant de la  
location de la place  
de parking de la  
Résidence Eugène  
Robin, à compter du  
1 janvier 2024

Nota- Le Maire,  
Présidente du  
CCAS certifie  
exécutoire  
cette délibération  
mise en ligne sur le  
site de la ville le  
29/12/2023

Que la convocation  
du Conseil  
d'administration du  
CCAS a été faite le  
07/12/2023

Et que le nombre  
des membres en  
exercice est de : 11

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre à 18h00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Maryse SERVAIS, Evelyne LE BRAS, Mila CANAS et Chantal HUET  
Messieurs Marc REMOND et Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :

Madame Arlette VALERE donne pouvoir à madame Maryse SERVAIS  
Monsieur David POTREL  
Monsieur Mouloud ANIBA

Secrétaire de séance : Madame SAID Maud- Assistante administrative du C.C.A.S.

La location d'emplacement de stationnement n'est soumise à aucune réglementation spécifique. L'indexation doit donc s'effectuer conformément aux stipulations contractuelles. L'I.R.L. (Indice de Référence des Loyers) qui sert de base pour la révision des loyers peut aussi servir de base pour la révision du montant de la location de la place de parking.

Ainsi, il est proposé d'appliquer la méthode suivante :

Location parking hors charge X IRL du 3<sup>ème</sup> trimestre 2023  
IRL du 3<sup>ème</sup> trimestre 2022

Pour les loyers des places de stationnement de la résidence Eugène Robin, **12,86 €** correspond au loyer hors charge, **141,03** à l'indice du 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 et **136,27** à celui du 3<sup>ème</sup> trimestre 2022.

Selon la méthode de calcul ci-dessus, le montant du loyer révisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 sera de **13,31 €** hors charge, soit une augmentation de **0,45 €** par rapport à l'année précédente.

Il est demandé aux membres de procéder au vote :

**Votes pour : 9**

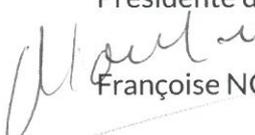
**Vote contre : 0**

**Abstention : 0**

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, approuve la révision du montant de la location de la place de parking à appliquer à la résidence Eugène Robin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour extrait conforme, Beauchamp le 12 décembre 2023

Le Maire,  
Présidente du CCAS,

  
Françoise NORDMANN



La secrétaire de séance,

Maud SAID 